

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU : 15/12/2015

Présents : Mmes BOUCHE. LAGACHERIE. PALLEC Mrs FRISONI. LAURENS SANCHEZ

Excusés : Mrs COLOMBIE BIENCINTO Mme CAZENEUVE

Procurations : 0

Mme LAGACHERIE a été nommée secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 19h05

| ORDRE DU JOUR | INFORMATIONS APPORTEES | PROPOSITIONS/ DECISIONS ADOPTES | | | | | | | | |
|---|---|---------------------------------------|-----------|--------------|-----------------|-------------------|------------------|----------------|------------------|----------|
| ONF | <p>Il a donc été convenu de réaménager la piste pastorale Palarquère pour l'accès à la cabane de l'Artigue. Cette piste pastorale Palarquère étant en indivision entre la commune d'Arlos et la commune de St Béat, il est convenu ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la commune d'Arlos ayant pris à sa charge la totalité de la dépense s'élevant à 4670 € HT, soit : 430.00 € hors taxes au titre de la maîtrise d'œuvre assurée par l'ONF 4240.00 € hors taxes au titre des travaux sur la piste réalisés par la SARL VISAGO TP La commune d'Arlos et de Saint-Béat étant assujettie à la TVA forestière, les montants sont exprimés hors taxes. - la commune d'Arlos ayant sollicité et obtenu auprès de la région Midi Pyrénées et auprès du FEADER des subventions afférentes à ces travaux, elle a encaissé les sommes suivantes : 1484.00 € de la région Midi Pyrénées 1484.00 € du FEADER - La part d'autofinancement de la commune d'Arlos sur cette opération est de 1702.00 € - Le conseil Municipal de St Béat décide de participer à hauteur de 50 % au montant de cet autofinancement, soit 851.00 € | Pour : 6 | | | | | | | | |
| Régie marché | Du fait du départ à la retraite de Jean-Louis Déjuan, un autre régisseur doit être nommé : Frédéric Morin est proposé pour le remplacer | Pour : 6 | | | | | | | | |
| Commission d'appel d'offre : changement des membres | <p>En raison de la démission de Mme Sensendreu, la commission doit être modifiée.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Titulaire</td> <td style="width: 50%;">Suppléant</td> </tr> <tr> <td>Pallec Laure</td> <td>Lagacherie Luce</td> </tr> <tr> <td>Cazeneuve Danièle</td> <td>Laurens Frédéric</td> </tr> <tr> <td>Sanchez Pierre</td> <td>Biencinto Freddy</td> </tr> </table> | Titulaire | Suppléant | Pallec Laure | Lagacherie Luce | Cazeneuve Danièle | Laurens Frédéric | Sanchez Pierre | Biencinto Freddy | Pour : 6 |
| Titulaire | Suppléant | | | | | | | | | |
| Pallec Laure | Lagacherie Luce | | | | | | | | | |
| Cazeneuve Danièle | Laurens Frédéric | | | | | | | | | |
| Sanchez Pierre | Biencinto Freddy | | | | | | | | | |
| Accessibilité | La commune doit s'engager dans un agenda d'accessibilité programmé qui doit être remis avant fin 2015. C'est la société ACCESSIT mandatée par la communauté de communes qui est chargée de ce dossier pour un montant de | Pour : 6 | | | | | | | | |
| Questions diverses | <p>1/ Horloge 2/ Galliériste : il ne peut louer le moulin pour des raisons administratives. Le moulin ayant fait l'objet</p> | | | | | | | | | |

| | |
|---|--|
| <p>de subventions, il ne peut être loué.</p> <p>3/ Moulin : l'office du tourisme pourrait y être installé. Il faut améliorer le fléchage.</p> <p>4/ Fondation du patrimoine : un avenant va être fait à la souscription en cours en vue d'obtenir des fonds pour la rénovation de l'église.</p> <p>5/ Découverte d'une pierre votive dans un jardin de particulier.</p> <p>6/ Médiathèque : 213 adhérents</p> <p>Programme fixé avec les écoles de Fos, Cierp et Saint-Béat, Marignac en cours.</p> <p>Projet en cours avec le collège</p> <p>7/ Au virage allant à l'école, mettre des gabions car les barrières ne sont pas suffisantes pour assurer la sécurité et l'arrivée des bus.</p> <p>8/ Illuminations de Noël : les guirlandes à l'entrée du village n'étant plus sécurisées seront déposées.</p> <p>On peut déplorer le vol de sapins et de guirlandes.</p> <p>9/ CCAS : pour des raisons d'économie, les aînés avaient cette année, le choix entre le panier ou le repas, quelques personnes ont été mécontentes de cette décision.</p> <p>10/ Chauffage de la salle des fêtes s'élève à 3800 € : il faudra évaluer ce problème pour faire des économies</p> <p>11/En saison hivernale, le conseil municipal a décidé que le presbytère n'était pas disponible.</p> <p>Contactez Mr Durrieu pour un problème de clefs de presbytère.</p> | |
|---|--|

Fin de séance à 19h50.